

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Projet d'arrêté portant ouverture et clôture de la chasse pour la campagne 2023-2024 dans le département de la Sarthe

De :

Pour : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Date : 06/05/2023 08:58

Bonjour,

En ce qui concerne la période anticipé de la Vénétie sous terre du blaireau, à partir du 15 mai :

- Les jeunes sont encore avec les parents, ce qui ferait qu'au fur et à mesure la population serait réduite
- Cela permettrait d'éviter un maximum de dégât dans les cultures, car oui, un blaireau peut faire autant de dégât qu'un sanglier
- Cela permettrait d'éviter des collisions avec les véhicules à moteurs

Cordialement,

Charline Lemeunier

Envoyé de mon iPhone